

Bruxelles, le 14 janvier 2022  
(OR. fr)

5192/22

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0375(COD)**

---

---

AG 5  
INST 7  
PE 3  
FIN 27  
DATAPROTECT 8  
CODEC 44  
DISINFO 3  
FREMP 13

**NOTE POINT "I"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. préc.:	ST14386/21
Objet:	Participation du directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes à la réunion du Groupe « Affaires générales » du 25 janvier 2022 - Approbation

---

1. La présidence prévoit d'entamer la discussion approfondie de la proposition de la Commission sur le Règlement du Parlement européen et du Conseil sur le statut et le financement des partis politiques européens et fondations politiques européennes (Règlement 1141/2014 - refonte), dans le cadre des réunions du groupe « Affaires générales » (GAG).
2. Dans ce contexte, la présidence a l'intention d'inviter le directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (APPF), M. Schonard, à la réunion du groupe « Affaires générales » du 25 janvier 2022 en tant que contributeur externe sur une partie du point de l'ordre du jour concernant la proposition de règlement susmentionnée.

3. La présence du directeur de l'APPF est jugée opportune pour fournir un éclairage aux États membres du point de vue de l'APPF, eu égard au rôle qui lui revient dans le cadre de la mise en œuvre du règlement.
  4. Le directeur de l'APPF avait déjà été également invité au GAG en 2018 et 2019 lorsque des propositions modifiant le règlement 1141/2014 avaient été présentés par la Commission.
  5. En vue de la réunion du groupe « Affaires générales» qui se tiendra le 25 janvier 2022, le Comité des représentants permanents est invité à approuver la participation du directeur de l'APPF, en ce qui concerne le point mentionné ci-dessus.
-